
L'intériorisation du stigmata de la délinquance comme violence

Alors que les politiques d'aide et de protection de la jeunesse se durcissent, alimentées d'idéologie de contrôle, de responsabilisation des jeunes et d'enjeux sécuritaires, certaines pratiques, dont celle de l'enfermement, produisent des violences potentielles. Ainsi le passage par une institution judiciaire, comme un institut public de protection de la jeunesse (IPPJ) stigmatise, les jeunes qui y séjournent et provoque étiquetage, culpabilisation excessive, dépersonnalisation, révolte..., alors que, en ce qui concerne les jeunes filles pour le moins, elles sont davantage en danger que délinquantes. Face à certaines réponses de l'institution aux actes posés par les jeunes qui accentuent la culpabilité, aux mots qui étiquettent, classent, enferment, à des pratiques à connotation carcérale à l'impact négatif, comment ces jeunes filles, prises dans un paradoxe — être enfermées pour se réinsérer — à la fois s'identifient-elles et se défendent-elles de l'image imposée ?

JACINTHE MAZZOCCHETTI

Les instituts publics de protection de la jeunesse (IPPJ) accueillent les mineurs dits « délinquants ». Selon la législation en vigueur, chaque placement, ordonné par un juge de la jeunesse, fait suite à un fait qualifié « infraction ». Depuis 1991, il y a séparation des mesures concernant les mineurs en danger et les mineurs délinquants, et le régime juridique des mineurs reste distinct du régime des adultes (sauf en cas de dessaisissement) et doit comporter un aspect éducationnel. Pour les jeunes filles, à de rares exceptions près, la mesure de placement est prononcée en réponse à des comportements de mise en danger. La plupart d'entre elles ont été victimes de maltraitance. Même les filles placées en section fermée le sont majoritairement pour des raisons de fugue ou de toxicomanie. Les événements qui motivent le placement ne sont que la partie

visible de réalités sociales et de trajectoires de vie. Pour un « fait » similaire, on observe des réponses très différentes en fonction des ressources du jeune et de sa famille ou encore du juge responsable du dossier ainsi qu'une balance entre judiciarisation et psychiatisation, en particulier des formes de violence retournée contre soi.

Au vu, d'une part, d'institutions judiciaires de placement non mixtes et, d'autre part, des différences qui subsistent dans le traitement des dossiers selon des critères genrés, les analyses présentées ci-après se limitent aux trajectoires des jeunes filles rencontrées. Bien que certains processus similaires se retrouvent dans le chef des garçons placés, on remarque des spécificités importantes telles que, pour la question de la stigmatisation, la connotation positive que peut receler ce type de placement au sein de la bande de copains, ajoutant à la construction d'une image de « caïd » ou encore le fait que les décisions d'enfermement interviennent plus tardivement dans le parcours de mise en danger des adolescents.

TEMPS D'INTÉRIORISATION DU STIGMATE

Sentiments de culpabilité

Le récit de Louise¹, jeune femme avec laquelle j'ai travaillé pendant trois années, me permet d'aborder l'impact d'une culpabilisation excessive, alimentée par les décisions de type judiciaire, pour des jeunes fortement fragilisés. Louise a passé la plus grande partie de son enfance seule avec sa mère et son grand frère. Sa mère navigue difficilement entre alcool et dépression. Les deux enfants sont livrés à eux-mêmes. À l'âge de douze ans, Louise est placée chez une de ses tantes, mais les rapports sont tendus. Deux ans plus tard, elle est placée en famille d'accueil et, une fois encore, recommencent les violences : insultes (« petite conne », « profiteuse »), coups... À l'âge de quinze ans, Louise se révolte et informe son assistante sociale. L'enquête qui s'ensuit renforce les conflits. Louise fugue à plusieurs reprises, revient en ayant bu ou fumé du cannabis. Environ deux mois après avoir signalé sa situation, elle est placée en IPPJ en mesure d'urgence. Elle y reste quelques mois sans parvenir à y trouver sa place. Elle comprend difficilement cette décision et se défend aujourd'hui encore d'être une délinquante. Ce placement l'a blessée. Elle voulait quitter sa famille d'accueil, mais pas de cette manière-là. Elle n'a pas eu le choix.

Si les IPPJ accueillent officiellement les mineurs « délinquants », la réalité est souvent bien plus complexe. Dans les faits, beaucoup de jeunes filles « en danger » y sont placées. Louise a vécu cette période comme un renforcement de la dépréciation qu'elle avait d'elle-même. Elle explique s'être souvent posé la question de savoir si, finalement, elle ne méritait pas les punitions que lui infligeait sa famille d'accueil puisqu'elle était « punie » une nouvelle fois. Louise

¹ Tous les extraits d'entretiens ont été anonymisés.

a vécu d'autres placements, notamment en psychiatrie à la suite de tentatives de suicide, et ses souvenirs sont dès lors parfois mélangés. Tout ou presque est dans le même sac, porté par la question du stigmate et du renforcement de la mésestime de soi, par l'idée d'être coupable et donc de mériter les abandons et les maltraitements successifs (« Je n'en valais pas la peine »). Qui d'autre a été « puni », selon ses mots, à part elle ? L'histoire de Louise met particulièrement en lumière le sentiment de culpabilité, le renforcement de la dépréciation de soi qui peuvent résulter d'un placement judiciaire avec pour conséquence un renforcement de processus d'exclusion, voire d'auto-exclusion, nourri par le sentiment de ne rien mériter, de ne pas avoir de place dans la société.

Mise en mots

L'étiquetage, d'évidence présent hors de l'institution, se joue aussi à l'intérieur où les mots, les fausses évidences — « si on est placé dans le secteur judiciaire, c'est qu'on a commis un délit » — renvoient progressivement une image négative de soi : « On nous rappelle trop ce que l'on est, des délinquantes, ce qu'on ressent vis-à-vis de nous-même, et ça ne nous donne pas envie de devenir comme les autres » (Sonia, seize ans). Laura, jeune femme aujourd'hui âgée de vingt et un ans, énonce avec pertinence comment les décisions prises, mais aussi les mots, peuvent progressivement enfermer dans le stigmate de la délinquance. Placée à la suite d'un incendie criminel, dont elle n'était en réalité pas coupable, mise à l'écart pendant une année parce qu'elle a choisi de s'en tenir aux valeurs de son groupe d'âge — « on ne trahit pas » —, Laura a dû lutter contre l'image d'une jeunesse violente qui effraie et se doit d'être « arrêtée » : « De toute manière, quand on est là-bas, on a une étiquette. Quand on sort de là, on a cette étiquette. Dès que les gens savent comme quoi on a été en IPPJ, automatiquement, on est un gros délinquant. » Cet épisode n'a fait qu'ajouter un combat supplémentaire à son histoire emplies de violences et d'abandons multiples.

Les petites phrases du quotidien, mais aussi les regards dans et hors de l'institution enferment dans une image négative de soi, source pour certaines jeunes femmes de profondes violences identitaires incorporées ou combattues avec rage : « Ils m'ont dit de toute manière personne n'est innocent ici. Ça est resté, quoi. Bon maintenant, je te le jure, je suis capable de prendre le papier [document qui établit, a posteriori, son innocence] et d'aller le fourrer à leur nez, comme ça c'est moi qui vais rigoler. Parce qu'il n'y a personne qui me croyait comme quoi j'étais innocente. Tout le monde me croyait coupable » (Laura). D'un côté, les mots, les dossiers classent, étiquettent. De l'autre, les jeunes sont peu entendus dans leurs souffrances ou leurs sentiments d'injustice. Bien que les professionnels soient conscients que les jeunes n'arrivent pas en IPPJ par hasard, « qu'une jeune fille de douze ans ne descend pas, du jour au lendemain, sur le trottoir pour avoir sa coke », il y a peu d'espace pour l'expression des violences subies. Elles sont de plus rarement réinscrites dans le champ des violences sociales.

Isolement et pratiques carcérales

Au-delà des mots, au sein des institutions fermées, même si certaines équipes souhaitent avant tout une approche de proximité, laissant place au relationnel, certaines pratiques, en total porte-à-faux, inscrivent progressivement dans le champ de la délinquance. À titre d'exemple, au sein de l'institution où j'ai mené mon enquête, la mise en isolement de vingt-quatre heures à l'arrivée des jeunes filles en pavillon d'accueil (placement de deux semaines, le plus court, mais aussi, dès lors, le plus fréquent) marque, dès l'entrée, du sceau de la culpabilité. Les filles se sentent déjà « prises au piège » par leur arrivée en institution. Elles savent qu'elles vont devoir « assumer », qu'elles ne pourront pas fuir, du moins pas tout de suite. Pendant cette mise à l'écart, elles prennent sur elles et parfois, la blessure s'agrandit : « Quand je suis sortie de là, j'étais dans une rage impossible en moi. Ils ont essayé de me parler, mais c'était trop tard. Là, c'est moi qui ne voulais pas. J'avais la haine contre tout le monde » (Katia, vingt ans). Le rempart de protection se dresse et les ruses de survie face à un système qui n'a fait que les blesser ou les abandonner jusqu'alors se remettent en place. La porte se referme et pour beaucoup d'entre elles, ce n'est plus que le visage que l'adulte veut ou peut voir que les jeunes filles leur donnent.

Pendant ces deux semaines de placement en section accueil, les vêtements et effets personnels des jeunes filles leur sont également retirés. Le training qu'elles sont obligées de porter est assimilé à un costume de prison. Les règles et les restrictions viennent très brusquement trancher avec la vie en « bande » ou en rue, qu'elles sont de plus en plus nombreuses à connaître : « On n'a pas ses baskets, on n'a pas ses vêtements, on n'a rien. Il y avait un nombre limité de cigarettes, moi qui fumais comme une Turque. On a des heures pour aller dormir. Pour moi, c'était pas une vie. Je me sentais comme un chien qui rentre dans une SPA, comme une fille qui rentre en prison » (Noélie, vingt ans). L'écart entre « la fille de la rue qui n'a de compte à rendre à personne » et celle qui se retrouve entre quatre murs sans ses pots, sans ses fringues, sans ses « clopes », sans drogues et sans alcool est immense. La jeune fille est face à elle-même, face à sa solitude dans un lieu où aucun des repères de survie appris en rue ou au sein des groupes de pairs ne lui sont utiles. Ce sont des jeunes filles toujours en mouvement. L'immobilité, l'isolement les mettent dans un état rare de révolte.

Regards et contre-regards

Ainsi, progressivement, ces jeunes filles se sentent enfermées dans une image. Elles sont devenues des « filles de l'IPPJ », c'est-à-dire, selon leurs mots, « des délinquantes, des droguées, des salopes, des filles faciles ». Dans la mesure du possible, elles essaient de taire ce moment de leur vie : « On a une étiquette dans le dos pour pas grand-chose. Je suis là parce que j'ai fugué et fumé des joints. Franchement, de nos jours, qui ne fume pas de joint ? » (Carole, seize ans). Les filles racontent que les garçons ne les respectent plus.

Ce placement dur, connoté, stigmatisant a, de plus, des conséquences importantes sur la suite de leur trajectoire. Trouver une école, un stage, un boulot, un lieu de vie à la sortie d'une institution mal connue et associée dans les médias, l'opinion publique et, dès lors, les représentations à la délinquance « grave », « effrayante » vient s'ajouter à leurs parcours déjà trop lourds. Si certaines d'entre elles réussissent à mettre à profit ce frein obligé dans l'escalade des mises en danger ou de la petite délinquance et parviennent à investir l'un ou l'autre membre des équipes, il n'en reste pas moins les difficultés à dépasser la honte².

Pour moi, la question ne se situe pas en tant que telle sur ce que les équipes éducatives proposent, mais, d'une part, sur l'ambiguïté inhérente à ce type d'institution entre protection et répression et, d'autre part, sur ce que l'institution représente pour les jeunes, les familles et la société : « Il n'y a plus aucun espoir. Les gens ne pensent pas que tu as pu faire des conneries et changer. C'est une honte, je ne le dirai jamais. Parce que les gens vont penser que si je suis là, c'est que je l'ai bien cherché. À cause de ce que les gens disent, je ne change pas parce que même si on fait des efforts, les gens ne le voient pas. Alors pourquoi changer ? » (Samira, seize ans). Isabelle Delens-Ravier et Carine Thibaut notent également que le retour dans le quartier après un placement en IPPJ est difficile. L'étiquette de « délinquant », image dévalorisante, humiliante, colle à la peau. Elle est de plus parfois entretenue par des contrôles policiers plus fréquents. Dans certains cas, la perte de confiance en la famille qui ne dément pas toujours les rumeurs ajoute encore à ce processus de mise à l'écart.

INCORPORATION DU STIGMATE ET DE LA VIOLENCE

« On est vue comme des bêtes et à force, on le devient et on a envie de frapper » (Lubna, seize ans).

Les ambiguïtés inhérentes à ce type d'institutions ont des répercussions importantes sur les filles, les familles et les éducateurs. Ces acteurs rentrent parfois dans des jeux de mises en scène : perdus entre ce qu'on attend d'eux et la réalité de leur vie ou de leur travail. Les filles donnent, par exemple, à voir le comportement attendu en espérant sortir au plus vite. Le diplôme de « faux self » fait partie des arguments de sortie... À la fois étiquetées et en lutte, la plupart, et c'est là tout l'espoir qui ressort de cette étude, ne se résolvent pas. Ces jeunes filles doivent souvent faire face à des situations de profonde solitude. Elles se protègent des autres, d'elles-mêmes, des institutions... Prises en permanence entre les processus d'intériorisation et leur volonté de s'en sortir, d'avoir « une vie comme tout le monde », elles se débattent au cœur de paradoxes qui dépassent de loin leur situation particulière, à savoir une mise à l'écart pour réinsérer ou encore la nécessité de s'adapter à une situation qui

² « La honte surgit dès lors au centre des possibilités chez cet individu qui perçoit l'un de ses propres attributs comme une chose avilissante à posséder, une chose qu'il se verrait bien ne pas posséder » (Goffman E.).

Bibliographie

- Becker H., 1985 (éd. originale 1963), *Outsiders*, éditions A. M. Métailé.
- Delens-Ravier I., Thibaut C., 2002, *Jeunes délinquants et mesures judiciaires, la parole des jeunes*, Note de synthèse à l'usage des professionnels, Observatoire de l'enfance et de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse en Communauté française.
- Delcourt H., 2007, « La réaction sociale à la délinquance juvénile en Belgique. La réforme de la loi de 1965 relative à la protection de la jeunesse », *Pensée plurielle*, De Boeck, n° 13, p. 193-241.
- Goffman E., 1975, (éd. originale 1963), *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de Minuit, p. 18.
- Mazzocchetti J., 2005, *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*, Académia-Bruylant.
- Mazzocchetti J., 2007, « Je voulais être ailleurs où on ne me connaissait pas, Stigmatisation et trajectoires d'exclusion », *Pensée plurielle*, De Boeck, n° 13, p. 227-235.
- Mazzocchetti J., 2008, « Conduites à risque au féminin : la judiciarisation en question », *Travailler le social et Chronique féministe*, p. 209-217.
- DGDE, 1998, *Le traitement de la délinquance juvénile par le groupe des institutions publiques de protection de la jeunesse à régimes éducatifs ouverts et fermés : constats et perspectives*, délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, groupes de travail.

leur est intolérable, d'incorporer le vécu institutionnel avec pour conséquence le risque de s'enfoncer dans la carrière délinquante, là où elles sont enfin reconnues, nommées...

Devenues des « délinquantes », elles ont bien souvent l'impression qu'elles n'arriveront plus à se dépêtrer de ce qualificatif stigmatisant : « On se sent froissé par le regard des gens. On n'est pas regardé comme un être humain » (Samira, seize ans). Becker notait déjà dans les années soixante que la réaction de la communauté tend à renforcer chez l'adolescent ce qu'elle lui reproche. Les jeunes, ainsi isolés, n'auraient dès lors d'autres recours que de s'associer à ceux qui partagent la même marque. Dans sa théorie de la carrière déviante, le fait d'être publiquement désigné comme « déviant » est une des étapes essentielles du processus de stabilisation dans ce type de comportement : « Quand on vous regarde de travers tout de suite, on a la haine et, en fait, vous devenez ce que vous êtes » (Samira, seize ans). L'impasse dans laquelle ces jeunes filles sont plongées, l'absence de perspectives, les réponses répressives, en vis-à-vis de l'accumulation du manque de protection, d'adultes fiables dans leurs expériences de vie, renforcent les processus de valorisation par la négative, la reconnaissance uniquement reçue au travers de la mise en danger de soi, de la délinquance, de la violence, de la peur inspirée à l'autre. ■

Cette réflexion fait suite à une étude de terrain dans une institution de placement judiciaire pour mineurs délinquants de sexe féminin articulée entre-temps d'observation en institution et récits de jeunes placés ou l'ayant été. Jacinthe Mazzocchetti poursuit aujourd'hui son travail par des rencontres avec des jeunes passés par des institutions de protection de la jeunesse et/ou par un séjour en psychiatrie.